
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à dix heures huit minutes, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

Était représentée :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès

Madame Laura Youkana est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200704-2020-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Affichage : 04/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales ;

La séance est ouverte par Madame Paule Frachon, plus âgée des membres présent.es du Conseil municipal, qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection municipale du 28 juin 2020 :

- Nombre d'électeurs inscrits : 14963
- Nombre de votants : 4754
- Nombre de suffrages exprimés : 4638

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidat.es :

- Liste conduite par Marie CHAVANON : 2363 voix - 27 sièges
- Liste conduite par Antoine MADELIN : 1726 voix - 6 sièges
- Liste conduite par Jean-Jacques UM : 546 voix - 2 sièges

Elle déclare installer dans leurs fonctions de conseiller.es municipaux.ales :

Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à dix heures huit minutes, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

ÉLECTION DE LA MAIRE**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

Était représentée :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès

Madame Laura Youkana est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200704-2020-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Affichage : 04/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2122-4, LO. 2122-4-1, L. 2122-5, L. 2122-6, L. 2122-7 et L. 2122-10 (alinéas 1, 2, 3) ;

Vu la délibération n° 2020-1 de ce jour relative à l'installation du nouveau Conseil municipal ;

Considérant que, conformément aux dispositions du code susvisé, la présidente doit inviter le Conseil à procéder à l'élection du Maire à la suite de la tenue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant que le.la Maire est élu.e au scrutin secret et à la majorité absolue, et que si après deux tours de scrutin, aucun.e candidat.e n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

Est candidate :

- Madame Marie CHAVANON

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es	29
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

A obtenu :

- Madame Marie CHAVANON..... 27 voix

Madame Marie CHAVANON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à dix heures huit minutes, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

Était représentée :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès

Madame Laura Youkana est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200704-2020-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Affichage : 04/07/2020



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-2-1 et L. 2143-1 ;

Vu la délibération n°2020 - 2 de ce jour relative à l'élection du Maire ;

Considérant que, conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoint.es au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit un maximum de 10 adjoint.es ;

Considérant toutefois que l'article L. 2143-1 du même code laisse la possibilité aux villes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants de délimiter des quartiers et de les doter de conseils de quartiers, ce qu'a fait la commune de Fresnes par délibération n°2014-36 en date du 11 avril 2014 ;

Considérant que, dans cette hypothèse particulière, il est permis à l'organe délibérant de créer des postes d'adjoint.es supplémentaires chargé.es spécifiquement d'un ou de plusieurs quartiers, sans que le nombre de ces adjoint.es de quartier puisse dépasser 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 3 adjoint.es au maximum ;

Considérant qu'au vu de ces éléments, Madame la Maire propose de fixer à 11 le nombre des adjoint.es au Maire, dont un.e chargé.e spécifiquement des conseils de quartiers ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

Article 1- Décide de fixer à 10 le nombre des adjoint.es au Maire de la commune de Fresnes.

Article 2 – Décide de fixer à 1 le nombre d'adjoint.e au Maire de la commune de Fresnes chargé.e spécifiquement des conseils de quartiers.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à dix heures huit minutes, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux. ales en exercice est de 35.

ÉLECTION DES ADJOINT.ES AU MAIRE**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um.

Était représentée :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès

Madame Laura Youkana est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200704-2020-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Affichage : 04/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4 à L. 2122-15 ;

Vu la délibération n° 2020-1 de ce jour relative à l'installation du nouveau Conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2020-2 de ce jour relative à l'élection de Madame Marie CHAVANON en qualité de Maire ;

Vu la délibération n°2020-3 de ce jour fixant le nombre d'Adjoint.es au Maire à onze, dont un spécifiquement chargé.e des conseils de quartiers ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, de procéder à une nouvelle élection du Maire, il est également procédé à une nouvelle élection des Adjoint.es ;

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les Adjoint.es au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, chacune des listes est composée alternativement d'un.e candidat.e de chaque sexe ;

Considérant qu'une liste a été déposée, issue de la liste « Fresnes plus juste plus propre plus verte » ;

Sont candidat.es :

- Liste conduite par Monsieur Philippe Pallier

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es	29
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

A obtenu :

- Liste conduite par Monsieur Philippe Pallier..... 29 voix

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont élu.es et immédiatement installé.es :

- qualité de premier Adjoint	M. Philippe PALLIER
- en qualité de deuxième Adjointe	Mme Marie LECLERC BRUANT
- en qualité de troisième Adjoint	M. Kaddour MÉTIR
- en qualité de quatrième Adjointe	Mme Annette PERTHUIS
- en qualité de cinquième Adjoint	M. Josselin AUBRY
- en qualité de sixième Adjointe	Mme Rachida SADANE
- en qualité de septième Adjoint	M. Régis OBERHAUSER
- en qualité de huitième Adjointe	Mme Paule FRACHON
- en qualité de neuvième Adjoint	M. Mamadou DRAMÉ
- en qualité de dixième Adjointe	Mme Elsa SOLVIGNON
- en qualité de onzième Adjoint chargé spécifiquement des conseils de quartiers	M. Frédéric BESNIER

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à dix heures huit minutes, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Était représentée :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès

Madame Laura Youkana est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200704-2020-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020
Affichage : 08/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-6-1, L. 5211-6-2 1°b et L. 5219-9-1 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du conseil de territoire de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant que la ville de Fresnes dispose de 4 sièges au sein de ce Conseil de territoire, dont le premier est pourvu de droit par la conseillère métropolitaine, Mme Chavanon ;

Considérant que, dans le cas où la Commune dispose de plus de conseiller.ères territoriaux.ales que de conseiller.ères métropolitain.es, les conseiller.ères territoriaux.ales supplémentaires sont désigné.es par le Conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, chaque liste devant respecter le principe de parité ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteur,

Sont candidat.es :

- Liste issue de « Fresnes plus juste plus propre plus verte » : Madame Cécilia Vala, Monsieur Yann Pirolli, Madame Claire Lefebvre

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Nombre de votant.es	29
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	28

A obtenu :

- Liste issue de « Fresnes plus juste plus propre plus verte » : 28 voix

Les sièges sont attribués à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Résultats du scrutin :

- Liste issue de « Fresnes plus juste plus propre plus verte » : 3 sièges

Article unique - Madame Cécilia Vala, Monsieur Yann Pirolli et Madame Claire Lefebvre sont désigné.es pour siéger au sein du conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à dix heures huit minutes, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ DU DISTRICT DE L'HAÏ-LES-ROSES - DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉ.ES**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoedec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné, et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Était représentée :

Mme Muriel Éthève représentée par M. Philippe Vafiadès

Madame Laura Youkana est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20200704-2020-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2020

Affichage : 08/07/2020



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-7 et L. 2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Établissements du Second Cycle du Second Degré du district de L'Haÿ-les-Roses (SIESCSD) ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentant.es au sein du comité du SIESCSD ;

Considérant que chaque commune doit désigner deux délégué.es qui la représentent ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Monsieur Mamadou Dramé
- Monsieur Christian Caristan

L'élection à laquelle il a été procédé a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de votant.es	29
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

- Monsieur Mamadou Dramé..... 28 voix
- Monsieur Christian Caristan..... 28 voix

Article unique : Messieurs Mamadou Dramé et Christian Caristan sont désignés en qualité de délégués au Syndicat Intercommunal des Établissements du Second Cycle du Second Degré du district de L'Haÿ-les-Roses.

Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON